

Domaine communal - Procédure de référé expertise

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville souhaite aujourd'hui connaître le titulaire de la propriété de la partie de la parcelle NV 28 revendiquée par M. NICOT sur le chemin des Montboucons.

En effet, la Ville revendique également son droit de propriété sur ce tènement.

A l'origine, cette parcelle appartenait à la Ville.

Toutefois, certains documents notamment cadastraux semblent indiquer que la Ville ne serait plus aujourd'hui propriétaire de ce terrain.

En conséquence, au regard de la complexité du dossier, de l'ancienneté des actes et de leur absence de clarté, la Ville souhaite obtenir la désignation d'un expert géomètre pour clarifier cette situation et déterminer le titulaire du droit de propriété sur ce bien, et s'il appartient au final au domaine communal.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à engager une procédure de référé expertise devant le Tribunal Administratif.

«M. Michel JOSSE : On n'a pas la surface de cette parcelle dont la propriété est contestée...

M. LE MAIRE : Honnêtement, Michel, tu ne pourrais pas demander cela aux services avant la séance ? On va te donner cette surface mais je ne la connais pas.

M. Michel JOSSE : C'était pour information car j'aime bien être au courant. Je pense qu'il serait plus judicieux lors de la rédaction du rapport de donner le plus de renseignements possibles. Cela éviterait de poser des questions et de vous ennuyer Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Tu ne m'ennuies jamais. Donc vous donnerez à notre ami JOSSE la surface».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'engager cette procédure.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.